

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 avril 2019**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 05 avril 2019

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance** : 27 \*\*

**Président** : Monsieur Gérard EYMARD, Maire

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Pierre-Etienne MICHEL, conseiller municipal

\*\* à partir de la délibération n° 02

L'an Deux Mille dix-neuf et le onze avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard EYMARD, Maire.

### Présence du Conseil Municipal :

| CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRESENTS | ABSENTS | REPRESENTES                   |
|------------------------|----------|---------|-------------------------------|
| EYMARD Gérard          | X        |         |                               |
| ROSSI Michel           | X        |         |                               |
| MORAZZINI Lina         | X        |         |                               |
| FORMISYN Pascal        |          |         | Représenté par M. ROSSI       |
| BERGASSE Béatrice      | X        |         |                               |
| AUJAS Nelly            | X        |         |                               |
| BAUDEU Thierry         | X        |         |                               |
| PLOCKYN Marianne       |          |         | Représentée par L. MORAZZINI  |
| BONNET Serge           | X        |         |                               |
| JACOB Jean-Luc         |          |         | Représenté par T. BAUDEU      |
| ELMASSIAN Thierry      |          | X       |                               |
| JORDAN Françoise       | X        |         |                               |
| TRAPADOUX Marc         | X        |         |                               |
| DAVID Catherine        | X        |         |                               |
| MOULIN Joëlle          | X        |         |                               |
| MICHEL Pierre-Etienne  | X        |         |                               |
| JARROSSON Pascale      | X        |         |                               |
| GOYON Catherine        |          |         | Représentée par F. JORDAN     |
| VERGNE Valérie         | X        |         |                               |
| FONTANEL Maxence       | X        |         |                               |
| FONTANGES Séverine     |          |         | Représentée par K. FAUSSILLON |
| SAUZAY Laurent         |          |         | Représenté par P. CHANAY      |
| FAUSSILLON Karine      | X        |         |                               |
| ARCOS Sébastien        | X        |         |                               |
| CHANAY Patrick         | X        |         |                               |
| HUBERT Jean-Paul       | X        |         |                               |
| CARDINAL Sandrine      | X        |         |                               |

### Assistait également à cette réunion :

- Muriel RAVIER, D.G.S.

---

**L'ENREGISTREMENT DE CETTE SEANCE N'A PAS FONCTIONNE. LES INTERVENTIONS RETRANSCRITES LE SONT A PARTIR DE LA PRISE DE NOTE.**

---

▪ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Pierre-Etienne MICHEL est nommé secrétaire de séance.

▪ **INFORMATION**

- ❖ Vente du garage communal, rue du Docteur Girard, à la Société HOME INVEST, promoteur, pour un montant de 295 000 euros.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Afin de répondre à une demande de complément d'informations, je tiens à vous préciser les éléments suivants concernant la vente de l'ancien garage, rue du docteur Girard.

Par délibération du 14 janvier 2016, j'ai été autorisé par le Conseil Municipal à signer la vente du garage à la société SPART. Le montant de la vente était fixé à 295 000 €, ce montant correspondant à l'avis des Domaines. En application de cette délibération, j'ai signé un compromis de vente le 18 février 2016 avec la société SPART. Ce compromis prévoyait clairement la faculté de substitution de l'acquéreur – en l'occurrence SPART – ce que tous les compromis de vente avec un promoteur prévoient

Toujours en application de ce compromis de vente, un avenant de substitution a ensuite été signé le 9 mai 2018 ; la société SPART a ainsi substitué au bénéfice de la société HOME INVEST PROMOTION le compromis de vente. Cela n'a posé aucun problème dans la mesure où le projet n'avait pas évolué.

La vente définitive est intervenue le 19 février 2019 ; j'ai signé avec HOME INVEST PROMOTION.

Il s'agit là du déroulement « classique » d'une vente qui prévoyait clairement l'exercice de la faculté de substitution.

Nous sommes accompagnés et conseillés par des notaires, et croyez-moi c'est une profession où ils sont très précautionneux ; la vente n'aurait jamais pu être signée s'il y avait eu une quelconque difficulté sur le dossier. J'ajoute que le permis de construire qui a également fait l'objet d'un transfert à HOME INVEST a été affiché de sorte que tous les charbonnois pouvaient être informés

P. JAROSSON

Quand doivent débiter les travaux ?

G. EYMARD

Début septembre.

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2019-11-04-01

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JACQUES LASSAIGNE

Rapporteur : G. EYMARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la **démission de Monsieur Jacques LASSAIGNE** de son mandat de 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire et de conseiller municipal, présenté à Monsieur le Préfet du Rhône. Ce dernier l'a accepté à compter du 27 mars 2019.

*L'article L 270 du code électoral stipule que : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. La constatation, par la juridiction administrative, de l'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats n'entraîne l'annulation de l'élection que du ou des élus inéligibles. La juridiction saisie proclame en conséquence l'élection du ou des suivants de liste ».*

Madame Sandrine CARDINAL venant dans l'ordre de la liste « Ensemble, Relançons Charbonnières », Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de conseillère municipale.

#### Des interventions suivent :

P. CHANAY

Suite au remplacement de Jacques LASSAIGNE, que deviennent ses missions ? Qui fait son travail ?

G. EYMARD

Elles sont reprises par différents élus, ce qui était déjà le cas dans les faits.

P. CHANAY

Pour les commissions, comment cela va-t-il se passer ?

G. EYMARD

Ce sera ventilé. Il n'y a pas d'inquiétude. Les commissions d'urbanisme /cadre de vie ne peuvent pas se réunir tant que le remplacement de J. LASSAIGNE n'est pas voté. Ce sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 mai 2019.

P. JARROSSON

Au niveau des transports et avec le campus, le transport est un « gros morceau ». Il ne faut pas lâcher.

**Après DELIBERATION, et à l'UNANIMITE,**

**le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE de la démission de Monsieur Jacques LASSAIGNE ;**
- **PREND ACTE de l'installation de Madame Sandrine CARDINAL, conseillère municipale.**

**(Nombre de membres présents ou représentés : 25)**



**DEMISSION DE MONSIEUR JACQUES LASSAIGNE DE SON POSTE DE 5<sup>ème</sup> AJOINT AU MAIRE  
ET DE SON MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL  
DECISION DE NON-REMPLACEMENT DU POSTE D'ADJOINT DEVENU VACANT  
- MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Rapporteur : G. EYMARD

**(Nombre de membres présents ou représentés : 26 – après installation de Mme CARDINAL)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 2122-2, L2122-7, L2122-7-2, L2122-8, L2122-10 et L2122-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2014 déterminant le nombre d'adjoints à huit ;

Vu l'élection de Monsieur Jacques LASSAIGNE en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint par délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2019 ;

Considérant que la démission de Monsieur Jacques LASSAIGNE, de son mandat de cinquième adjoint et de son mandat de conseiller municipal, a été acceptée par Monsieur le Préfet du Rhône le 27 mars 2019, il appartient au Conseil Municipal de décider du remplacement ou non de l'adjoint démissionnaire ;

Il est rappelé aux conseillers municipaux qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (27 élus), soit huit adjoints au maximum.

Monsieur le Maire propose qu'il ne soit pas procédé au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission de Monsieur Jacques LASSAIGNE, et de porter le nombre d'adjoints à 7.

En cas de non remplacement, il précise que l'ordre du tableau se trouve automatiquement affecté ; chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

**Après DELIBERATION et à l'UNANIMITE :**

**Le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** du non-remplacement du poste d'adjoint devenu vacant à la suite de la démission de Monsieur Jacques LASSAIGNE ;
- **FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à 7 ;
- **VALIDE** le tableau de composition du Conseil Municipal comme suit :

| Fonction                      | Qualité  | Nom et Prénom         | Date de naissance | Date de la plus récente élection à la fonction | Suffrages obtenus par la liste ou le candidat |
|-------------------------------|----------|-----------------------|-------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| N° 1 Maire                    | Monsieur | EYMARD Gérald         | 28/06/1951        | 5 avril 2014                                   | 21                                            |
| N° 2 1 <sup>er</sup> Adjoint  | Monsieur | ROSSI Michel          | 09/10/1944        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 3 2 <sup>ème</sup> Adjoint | Madame   | MORAZZINI Lina        | 12/04/1945        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 4 3 <sup>ème</sup> Adjoint | Monsieur | FORMISYN Pascal       | 18/10/1958        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 5 4 <sup>ème</sup> Adjoint | Madame   | BERGASSE Béatrice     | 19/05/1970        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 6 5 <sup>ème</sup> Adjoint | Madame   | AUJAS Nelly           | 10/07/1959        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 7 6 <sup>ème</sup> Adjoint | Monsieur | BAUDEU Thierry        | 05/05/1952        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 8 7 <sup>ème</sup> Adjoint | Madame   | PLOCKYN Mariane       | 22/09/1957        | 5 avril 2014                                   | 20                                            |
| N° 9 Conseiller Municipal     | Monsieur | BONNET Serge          | 12/11/1946        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 10 Conseiller Municipal    | Monsieur | JACOB Jean-Luc        | 29/08/1953        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 11 Conseiller Municipal    | Monsieur | ELMASSIAN Thierry     | 15/07/1954        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 12 Conseiller Municipal    | Madame   | JORDAN Françoise      | 13/06/1956        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 13 Conseiller Municipal    | Monsieur | TRAPADÔUX Marc        | 15/06/1958        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 14 Conseiller Municipal    | Madame   | DAVID Catherine       | 24/02/1959        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 15 Conseiller Municipal    | Madame   | MOULIN Joëlle         | 27/06/1959        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 16 Conseiller Municipal    | Monsieur | MICHEL Pierre-Etienne | 31/08/1960        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 17 Conseiller Municipal    | Madame   | JARROSSON Pascale     | 21/09/1962        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 18 Conseiller Municipal    | Madame   | GOYON Catherine       | 14/03/1964        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 19 Conseiller Municipal    | Madame   | VERGNE Valérie        | 13/06/1968        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 20 Conseiller Municipal    | Monsieur | FONTANEL Maxence      | 06/06/1973        | 30 mars 2014                                   | 1 347                                         |
| N° 21 Conseiller Municipal    | Madame   | FONTANGES Séverine    | 05/07/1965        | 30 mars 2014                                   | 1 077                                         |
| N° 22 Conseiller Municipal    | Monsieur | SAUZAY Laurent        | 21/09/1967        | 30 mars 2014                                   | 1 077                                         |
| N° 23 Conseiller Municipal    | Madame   | FAUSSILLON Karine     | 04/08/1969        | 30 mars 2014                                   | 1 077                                         |
| N° 24 Conseiller Municipal    | Monsieur | ARCOS Sébastien       | 04/09/1974        | 30 mars 2014                                   | 1 077                                         |
| N° 25 Conseiller Municipal    | Monsieur | CHANAY Patrick        | 01/09/1954        | 5 avril 2014                                   | 1 077                                         |
| N° 26 Conseiller Municipal    | Monsieur | HUBERT Jean-Paul      | 02/05/1957        | 2 octobre 2014                                 | 1 077                                         |

|                            |        |                   |            |              |       |
|----------------------------|--------|-------------------|------------|--------------|-------|
| N° 27 Conseiller Municipal | Madame | CARDINAL Sandrine | 27/04/1971 | 27 mars 2019 | 1 347 |
|----------------------------|--------|-------------------|------------|--------------|-------|

## Délibération n° 2019-11-04-03

### **MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Rapporteur : G. EYMARD

A la suite de la démission en tant qu'adjoint de Monsieur Jacques LASSAIGNE et de la modification du tableau de composition du Conseil Municipal, il y a lieu de modifier le tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

L'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) fixe le montant de l'indemnité allouée au titre de l'exercice des fonctions de Maire.

Pour la commune de Charbonnières-les-Bains, comprise dans la tranche de 3 500 à 9 999 habitants, le taux de l'indemnité attribuée au maire est de 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique, ceci sans les éventuelles majorations.

Ensuite, les articles L2123-24 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux, fixent quant à eux des taux maximum.

Pour la tranche de population de Charbonnières-les-Bains, le taux maximal de l'indemnité pouvant être alloué à un adjoint, servant au calcul de l'enveloppe globale des indemnités, est de 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il convient donc de délibérer sur ce pourcentage effectivement attribué.

Il est par ailleurs rappelé au Conseil que les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions sont prélevées sur l'enveloppe des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au Maire et aux adjoints, avant toute majoration. Les indemnités doivent refléter les fonctions effectivement exercées par les adjoints, par les conseillers municipaux délégués au regard de leurs délégations attribuées par le Maire.

G. EYMARD précise que le montant total de la baisse des indemnités représente 10 000 €.

Des échanges suivent :

P. JARROSSON

La baisse de l'indemnité des conseillers municipaux donne une image lamentable. Le travail fait pas les élus n'est pas reconnu. On passe de 63 à 30 euros par mois.

La baisse pour les conseillers municipaux est inadmissible. Ce n'est pas une question d'agent. Vous, vous avez bénéficié d'une majoration. On est à 66 € et on tombe à 30 €. L'indemnité du conseiller de base a baissé de moitié. Je ne peux pas voter POUR ; je suis CONTRE.

P. CHANAY

Les conseillers délégués sont moins bien traités que les adjoints. Ils perdent 20 % et n'avaient pas eu de majoration.

P. JARROSSON

J'aurais préféré ne pas avoir d'indemnité.

P. CHANAY

Est-ce que vous allez rembourser la majoration de 50 % dont vous avez bénéficié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, alors que la commune n'est pas classée Station Thermale.

De plus, dans la note de synthèse vous avez cité les pourcentages pour le Maire et les Adjoints, mais pas pour les Conseillers Délégués. C'est un choix !

La baisse est un choix pour tout le monde sauf pour le 1<sup>er</sup> adjoint. Son indemnité passe de 22,5 % à 25 %.

G. EYMARD

Pour définir le montant des indemnités, il faut prendre en compte l'enveloppe globale qui est définie par les textes. Le travail pris en plus par M. ROSSI mérite une revalorisation. Il faut venir en Mairie.

P. JARROSSON

Moi, je suis toujours présente aux commissions.

G. EYMARD

Toi, oui. Les autres non.

P. JARROSSON

En plus, les conseillers délégués sont beaucoup moins indemnisés que les adjoints. Ce n'est pas normal au regard de leur travail. Ils devraient bénéficier de la majoration.

K. FAUSSILLON

Où sont l'intérêt général et l'intérêt particulier ?

P. JARROSSON

Ce n'est pas normal de ne pas avoir bénéficié de cette majoration. C'est lamentable. C'est la base qui prend ! On a tous gagné à un moment.

G. EYMARD

On avait proposé « zéro » pour les conseillers municipaux et ceci a été refusé.

M. FONTANEL

On a débattu lors du bureau d'Adjoints. La question n'est pas de savoir si on est bien rémunéré en tant que conseiller délégué. Nous sommes d'abord élus pour rendre un service à la population.

S. ARCOS

Il est important de rappeler que l'on parle d'indemnités. Il ne s'agit pas d'une rémunération. Ces indemnités sont votées pour couvrir les frais occasionnés par l'élu dans l'exercice de ces fonctions. En tant que conseillers municipaux, nous sommes élus pour servir l'intérêt général.

P. JARROSSON

C'est une question d'image. Ceci ne renvoie pas une image positive du travail d'un conseiller.

P. CHANAY

Il est rappelé au Conseil que les indemnités doivent refléter leur travail. Ce n'est pas la vérité au regard du travail fait par certains conseillers délégués. Ce n'est pas juste.

|                                    |          |                       |                                                           |
|------------------------------------|----------|-----------------------|-----------------------------------------------------------|
| N° 9 Conseiller Municipal          | Monsieur | BONNET Serge          | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 10 Conseiller Municipal délégué | Monsieur | JACOB Jean-Luc        | 7,5% de de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| N° 11 Conseiller Municipal         | Monsieur | ELMASSIAN Thierry     | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 12 Conseiller Municipal délégué | Madame   | JORDAN Françoise      | 7,5% de de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| N° 13 Conseiller Municipal délégué | Monsieur | TRAPADOUX Marc        | 7,5% de de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| N° 14 Conseiller Municipal         | Madame   | DAVID Catherine       | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 15 Conseiller Municipal         | Madame   | MOULIN Joëlle         | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 16 Conseiller Municipal         | Monsieur | MICHEL Pierre-Etienne | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 17 Conseiller Municipal         | Madame   | JARROSSON Pascale     | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 18 Conseiller Municipal         | Madame   | GOYON Catherine       | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 19 Conseiller Municipal         | Madame   | VERGNE Valérie        | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 20 Conseiller Municipal délégué | Monsieur | FONTANEL Maxence      | 7,5% de de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| N° 21 Conseiller Municipal         | Madame   | FONTANGES Séverine    | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 22 Conseiller Municipal         | Monsieur | SAUZAY Laurent        | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 23 Conseiller Municipal         | Madame   | FAUSSILLON Karine     | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 24 Conseiller Municipal         | Monsieur | ARCOS Sébastien       | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 25 Conseiller Municipal         | Monsieur | CHANAY Patrick        | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 26 Conseiller Municipal         | Monsieur | HUBERT Jean-Paul      | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |
| N° 27 Conseiller Municipal         | Madame   | CARDINAL Sandrine     | 1% de de l'indice brut terminal de la fonction publique   |

- **PRECISE** que le montant maximum des crédits ouverts au budget, pour le financement des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ;
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 65, compte 653 et ses déclinaisons, fonction 021 ;
- **APPROUVE** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal à compter de la date à laquelle l'arrêté de délégation de fonctions sera exécutoire.



## QUESTIONS DIVERSES

K. FAUSSILLON

Je reviens sur votre édito dans le bulletin municipal. Vous parlez des recours faits par l'opposition. En aucune façon je n'ai fait de recours à la Mairie. On m'accuse de faire des choses que je n'ai pas faites.

G. EYMARD

En ce qui concerne le recours sur le restaurant scolaire engagé par l'association, je voulais signaler que le Président était sur la liste de Monsieur SAUZAY et que Monsieur SAUZAY était bien chef de fil de l'opposition dont vous faites partie. Nous ne sommes pas dupes.

K. FAUSSILLON

C'était l'association du restaurant scolaire qui a fait le recours et en aucun cas Séverine FONTANGES et moi.

---

La séance est levée à 22 H 00.

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 16 MAI 2019 - à 20 H 00.**

**Le secrétaire de séance :**

  
Pierre-Etienne MICHEL

**Le Maire :**

  
Gérald EYMARD